

Enseigner l'histoire de la Shoah en France

PAF – Formation Mémorial de la Shoah – 10 et 11 octobre 2022
Lycée Nelson Mandela, Nantes

Vichy, le Troisième Reich et les Juifs
Laurent JOLY, historien, directeur de recherche au CNRS.

- I – Les origines de la politique antisémite
- II – La grande rafle de Paris et les rafles en zone occupée
- III – Les rafles et la traque après 1942

I – Les origines de la politique antisémite : vers la collaboration policière de l'été 1942

1) Après la défaite de 1940

Après la défaite de 1940, la France est dans une situation unique en Europe avec une partie occupée et une partie libre. Le gouvernement français est sous influence et le choix est fait de changer les institutions. La République est abolie et on crée un nouveau régime qui est provisoire et s'institue dans une perspective de paix allemande. Pétain reçoit un mandat constituant mais il va s'octroyer les pleins pouvoirs effectifs. Il a les pleins pouvoirs de fait et nomme Pierre Laval dauphin c'est-à-dire successeur (si jamais il meurt). On a un régime essentiellement opportuniste avec des gens qui viennent d'horizons variés et qui mettent en place un ordre nouveau.

Cet ordre nouveau implique l'antisémitisme. Il y a une volonté de vengeance contre la République et le Front Populaire dirigé par Léon Blum donc un Juif. De plus, l'antisémitisme étant très important pour Hitler, il faut faire de l'antisémitisme d'État. Pendant la guerre, Pétain n'a pas prononcé un seul discours contre les Juifs mais un projet de discours a été retrouvé dans lequel il devait annoncer un statut des Juifs et l'expulsion des étrangers. Le 3 octobre 1940 c'est la promulgation du statut des Juifs qui vise aussi les Juifs français qui ont un statut de sous-citoyen. Les étrangers sont destinés à être expulsés et dès le 4 octobre, les préfets peuvent interner les juifs étrangers. Une affiche est apposée, 170 000 juifs sont recensés en zone occupée. 717 en Loire-inférieure et 534 à Nantes.

A Paris il y a un véritable fichier demandé par les Allemands : 151 000 Juifs sont recensés à la fin de 1940. Les Juifs français ont une fiche bleue et les Juifs étrangers une fiche orange. C'est un outil très perfectionné qui n'a pas d'équivalent en France.

2) Le tournant de 1941

Il y a un tournant début 1941. L'Allemagne pense que la guerre sera peut-être bientôt terminée, l'invasion de l'URSS est en préparation et la « solution finale » pourrait être appliquée mais c'est compliqué à cause des armistices et des conventions de La Haye. Les Allemands se disent qu'il vaut mieux passer par les Français en créant notamment un grand ministère afin d'uniformiser et radicaliser la politique antisémite. François Darlan à cette époque accepte de créer un Commissariat Général à la question juive dirigé par Xavier Vallat et à partir de là il y a une accélération avec notamment un nouveau statut et surtout toutes les ordonnances allemandes qui sont doublées par des lois françaises. Xavier Vallat annonce à la presse que les Juifs étrangers et naturalisés vont perdre leur nationalité française (car en

1927 une loi permettait de donner la nationalité à ceux qui étaient en France depuis 3 ans). Vichy n'annule pas mais révisé cette loi avec une commission qui revient dessus.

En mai 1941, les Allemands décident d'organiser eux-mêmes une première rafle contre les Juifs qui va s'appuyer sur la loi française. Cela permet aux Allemands de faire de la propagande et de dire que c'est le gouvernement français qui applique la loi. Ce n'est pas vraiment une rafle, ce sont des convocations d'où le nom de « rafle du billet vert ». 42% des gens ne viennent pas, 3747 personnes sont arrêtées. Ce moment de l'été 1941 est aussi le moment où les Allemands organisent la spoliation des Juifs. Ils bloquent les comptes commerciaux puis les comptes personnels des gens. Ils ajoutent aussi l'interdiction de pratiquer tout métier en contact avec des gens.

En août 1941, il y a une nouvelle rafle qui vise surtout des hommes. Cette opération est mixte avec des gendarmes français et des policiers allemands. Vichy à ce moment apprend que les Allemands organisent des rafles. Le gouvernement et l'administration sont exécutants.

Fin 1941, les Allemands ordonnent une rafle de représailles à Paris (consécutif à des attentats) et touchent des Juifs français qui vivent notamment dans les beaux-quartiers et qui ont des professions importantes. Cette rafle est appelée « la rafle des notables ». 743 personnes sont arrêtées sur les 1000 misés. Après cette rafle un avis paraît dans la presse le 14 décembre et annonce que les personnes arrêtées seront envoyées dans des camps en Pologne. Le gouvernement de Vichy et même Xavier Vallat ne comprennent pas que les Allemands s'en soient pris à ces hommes-là car ce ne sont pas des étrangers et en plus certains sont des anciens combattants (alors qu'il n'y a pas de réaction quand il s'agit des étrangers). Même Darlan dit qu'il ne veut pas qu'on fasse de mal aux « bons vieux juifs français » (ils ont un statut de sous-citoyen mais il ne veut pas qu'ils soient déportés).

3) Le moment 1942

Les Allemands décident de mettre en œuvre la « Solution finale ». En avril 1942, Pierre Laval revient au pouvoir avec l'idée que c'est la dernière carte que la France peut jouer pour négocier un statut favorable dans l'Europe en devenir. On est à un moment où l'Allemagne mène une contre-offensive assez brillante en URSS et ils ont de nombreux succès en Afrique. Le gouvernement de Vichy pense que l'Allemagne va gagner la guerre. Cela permet de comprendre pourquoi ce qui va se passer est si rapide.

40 000 Juifs sont demandés par les Allemands à Pierre Laval, ils doivent être déportés dans des trains et les enfants suivront plus tard. La réaction d'un gouvernement qui mènerait une politique de moindre mal serait de dire que c'est contraire à la convention de La Haye ce que fait le maire de Bruxelles mais Vichy fait le choix de s'inscrire dans l'ordre nouveau allemand et de purger le pays. En moins d'une semaine il y a des négociations fructueuses. Le 3 juillet 1942, il y a le « conseil des ministres de la honte » et Pierre Laval ment à ses collègues. Ce mensonge signe le crime. Il dit que les Allemands ont prévu de créer un État juif en Pologne et tous les juifs étrangers de France pourraient y être envoyés « je ne serais pas déshonoré ». Pour cela il demande de faire des listes. Sauf que tout a déjà été décidé et la veille René Bousquet a dit ce que les Allemands voulaient entendre mais que des Juifs étrangers. Pour Laurent Joly les deux marchent ensemble et Bousquet est d'ailleurs présent à ce conseil des

ministres. Cette politique criminelle est portée par deux hommes et met l'ensemble du gouvernement devant le fait accompli.

II – La grande rafle de Paris et les rafles en zone occupée

Cet accord est surtout appliqué à Paris car c'est là que la police française organise et assure l'opération sans la présence d'un seul Allemand. C'est propre à Paris. L'objectif est de 40 000 Juifs dont 20-25 000 en zone occupée surtout à Paris. On sort 27 400 fiches c'est la plus grosse opération d'Europe de l'Ouest. Ce sont des Juifs apatrides adultes (donc de plus de 16 ans). Les enfants ne sont pas comptés dans l'objectif mais ils figurent sur les fiches des parents avec leurs nationalités. Leur sort n'est pas fixé au départ car les Allemands n'en veulent pas dans un premier temps. 35 000 personnes sont visées.

1600 équipes sont constituées par la police municipale : inspecteurs, gardiens de la paix, étudiants de l'école de police... donc 4500 policiers. Les fiches sont distribuées le 13 juillet au soir. Il va y avoir des fuites et les résultats sont variables d'un arrondissement à l'autre. 9000 personnes sont arrêtées et 4000 enfants de 2 à 16 ans. Le résultat est « décevant » pour les Allemands surtout qu'il ne devait pas y avoir d'enfant.

Les commissaires sont les pivots de l'opération : ils motivent leurs hommes, arbitrent, organisent... L'ordre tout simple de défoncer ou pas les portes est décisif. Certains ont fait le choix de ne pas ouvrir la porte surtout si la concierge a dit que les gens ne sont pas là. C'est le cas des parents et grands-parents d'Annette Wieviorka. Ne pas répondre est une possibilité de survie mais qui dépend des ordres des commissaires.

Ce résultat mitigé explique pourquoi les responsables de la préfecture de Paris insistent pour que les enfants partent avec les parents. 8100 personnes sont au Vel d'Hiv dont 4000 enfants qui auraient dû être remis à l'Assistance publique ou aux organisations juives. Ces enfants sont internés à Pithiviers et Beaune-la-Rolande puis ils sont séparés des parents et déportés. Ces convois n'ont pas d'équivalent en Europe et vont choquer l'opinion (surtout que les ¾ des enfants sont français).

En province au même moment il a des rafles. Un seul convoi part et le bilan est de 1053 arrestations. En Loire-Inférieure une centaine de Juifs sont arrêtés dont 24 à Nantes.

III – Les rafles et la traque après 1942

En août 1942, des Juifs sont aussi arrêtés en zone libre avec des ordres draconiens envoyés aux préfets des régions par René Bousquet.

A la fin de l'été 1942, il y a des protestations publiques en zone libre et tous les rapports des préfets de zone occupée disent que la rafle du Vel d'Hiv a eu un impact sur la population qui a été choquée. Contrairement à ce que Pétain avait dit le 3 juillet 1942 « cette distinction est juste et elle sera comprise par les Français ». Ce n'est pas le cas. René Bousquet reporte donc la livraison des Juifs naturalisés. Himmler lui-même demande de ménager la position de Pierre Laval et de se contenter des Juifs étrangers.

Le rythme continue en octobre 1942. Avec 142 personnes arrêtées dans notre région (Sipo et *Feldgendarme*) et 1865 dans toute la France. Au 11 novembre 1942, 36 000 Juifs ont déjà été déportés depuis la France donc en près de 4 mois près de la moitié du total des Juifs qui seront déportés.

Le 11 novembre 1942 c'est le débarquement allié en Afrique du Nord et donc l'occupation totale de la France. Le régime de Vichy n'a plus de souveraineté, d'empire, d'armée et malgré tout il va pouvoir s'opposer à l'été 1943 aux grandes opérations qui avaient été promises par Bousquet. En avril 1943, Himmler passe cinq heures à discuter avec Bousquet et à la suite de cette venue Bousquet prépare un décret qui dénaturalise l'ensemble des Juifs naturalisés depuis 1927. Mais cela ne paraît pas au *Journal officiel*.

Le 24 juillet 1943, Laval refuse la dénaturalisation des Juifs. « Le vent a tourné » avec le débarquement, Mussolini qui a été renversé et un grand conseil fasciste qui souhaite s'entendre avec les Alliés. On est désormais dans une logique de traque avec des arrestations individuelles. Ils s'appuient sur un service juif de la Gestapo à la préfecture de police. C'est la brigade Perilleux qui arrête près de 10 000 Juifs. Les Juifs français « ont les arrêtent discrètement ». Le gouvernement français est soumis. Il collabore mais ne négocie plus. A partir de janvier 1944, on a un État milicien avec Joseph Darnand à sa tête. Des rafles sont organisées et visent des Juifs français mais pas à Paris.

Le bilan est de 74 500 Juifs dont 24 500 Français.

Questions :

Libération des enfants du Vel d'Hiv ?

Il y a deux circulaires (12 et 13 juillet) qui se contredisent avec la première qui dit que les enfants ne doivent pas venir et la deuxième qui dit que les enfants doivent rester avec leurs parents. Dans les centres de triage des dizaines d'enfants parviennent à partir. Une fois au Vel d'Hiv ce n'est plus possible (sauf quelques exemples d'enfants qui s'échappent).

En province, les enfants ne sont pas arrêtés.

Ensuite les enfants ne sont plus arrêtés et placés dans des maisons qui deviennent des pièges et dans lesquels il y a des « raids » allemands.

Notes prises par Madame Riselaine Chapel, professeure d'histoire-géographie au lycée Carcouët à Nantes et correspondante académique du Mémorial de la Shoah.